




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21703-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.760**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS " EQUUS "ET "C.R.E.E.D.A.T./C.I.C.A.T."LIÉES AU HANDICAP

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



12.06

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : M. Gérard GERACI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS " EQUUS " ET "C.R.E.E.D.A.T./C.I.C.A.T." LIÉES AU HANDICAP - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations "Equus" et "C.R.E.E.D.A.T./C.I.C.A.T." les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles pour l'année 2012, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **3 700,00 € (Trois Mille Sept Cents euros)** a été validée le 22 mai 2012 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6574 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées adultes)** qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.760 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS " EQUUS "ET "C.R.E.E.D.A.T./C.I.C.A.T."LIÉES AU HANDICAP

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe des Services
 Qualité de Vie
 Mission Petite Enfance et Solidarités
 Solidarités Handicap

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2012**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

N° Tiers	Noms Associations	2010	2011	2012 (proposition)	Convention	OBJET
22839	Equus	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	Néant	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval et des cours d'équitation
42127	C.R.E.E.D.A.T. / C.I.C.A.T	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Néant	Etude et défense des intérêts généraux des personnes handicapées. Informer et renseigner les personnes handicapées et leurs familles.
	TOTAL	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €		